LA FSU TERRITORIALE 13
SECTION METROPOLE
22, place Victor Gélu - 13002 Marseille
Tél : 04.91.31.36.50
fsu.territoriale@ampmetropole.fr

PROJET D'ORGANISATION METROPOLITAINE : Un dialogue annoncé : Des questions !

Le DGS a convié chacune des organisations syndicales de la Métropole pour « établir un dialogue social fort autour du projet d'organisation « **ambition Métropole** » afin de placer l'humain au cœur des priorités ».

Nous voulons bien adhérer à cette proposition **mais ce sera avec clairvoyance et surtout avec vous toutes et tous !**

En effet au-delà des principes d'organisation et des organigrammes, il y a pour chacun-e les nombreuses conséquences pratiques qui en découlent et de nombreuses questions qui se posent.

Une extrême vigilance reste de mise tant dans les détails que dans les principes.

C'est pourquoi nous ouvrons une première série de questions pour que les décisions annoncées soient bien mesurées et appréciées dans leurs conséquences concrètes :

Question 1 : La réduction des niveaux hiérarchiques est annoncée : peut-elle être décrite précisément et ses conséquences énoncées ?

Question 2 : L'organisation des "branches" sera-t-elle concertée ?

Question 3 : Quelles sont les mobilités imposées par la nouvelle organisation et comment vont-elles être gérées (formation, accompagnement, etc.) ?

Question 4 : Comment expliquer la baisse d'un niveau hiérarchique sur le CV pour les agents concernés qui chercheraient un emploi ailleurs ?

Question 5 : Comment cela va se passer au niveau du régime indemnitaire ? Prenons l'exemple d'un directeur qui passe chef de service : il va conserver son IFSE mais comment seront prises en compte, d'une part, l'augmentation de l'IFSE dans la mesure où il sera sur un poste moins coté et, d'autre part, l'attribution du CIA dans la mesure où la fonction ne sera pas la même.
Ne va-t-il pas falloir remettre à plat les fonctions et le CIA ?

Question 6 : Certains agents remplissaient les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne en raison de leur positionnement hiérarchique. Une fois la réorganisation passée, ils ne le seront plus : comment cela va être géré ?

Question 7 : Pourra-t-on bénéficier d'un organigramme clair afin de ne pas avoir d'agents faisant fonction de N+1 alors qu'ils ne le sont pas pour évaluer leurs collègues ?

Question 8 : Pourra-t-on avoir des points de communication réguliers afin de bénéficier d'une source d'information crédible et de laisser le moins de place possible aux rumeurs et bruits de couloir ?

Question 9 : Où en est-on concernant les différentes compétences qui doivent être transférées ? Quelles en sont les conditions et les échéances ?

Question 10 : Cette réorganisation ne va-t-elle pas entrainer la privatisation de certains de nos services comme la collecte par exemple ?

La **FSU Territoriale** vous propose de faire remonter, auprès de l'administration, vos préoccupations concernant cette nouvelle organisation via notre adresse mail :

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

La FSU demande la mise en place d'une foire aux questions et se fera votre porte-voix auprès de l'administration afin que chaque agent ne soit pas oublié !